

BULLETIN DE LA

# RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National CGT des Travailleurs de la Recherche Scientifique

10 Rue de Solferino Paris 7

TÉL : 551 64 67



BULLETIN MENSUEL

Supplément au N° 158 - JUIN 1974

SNTRS - CGT  
C.C.P. 30.510-88 - LA SOURCE

ÉDITION DE LA SECTION NATIONALE INSERM

## spécial ELECTIONS INSERM

- ➔ RÉSULTATS DES ÉLECTIONS AUX COMMISSIONS PARITAIRES . . . . . P. 2
- ➔ LES ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX COMMISSIONS SPÉCIALISÉES DE L'INSERM . . . . . P. 3

### LES PERSONNELS DE L'INSERM EXPRIMENT LEUR CONFIANCE AU SNTRS - CGT

La confiance exprimée à la CGT, par le vote massif des travailleurs de l'INSERM, notamment par les plus défavorisés, ceux qui sont près du SMIC, honore notre organisation. Ils ont su discerner et choisir l'organisation syndicale qui sait refuser la démagogie mais qui défend efficacement, avec esprit de responsabilité toutes les catégories de personnel.

La progression de la CGT dans tous les groupes, du personnel d'exécution aux ingénieurs ou cadres administratifs montre bien, qu'elle est l'organisation syndicale qui défend toutes les victimes d'une même politique, qui a des titres divers où sous des formes différentes touche toutes les catégories de personnel.

Les résultats de ces élections sont très encourageants et nous remercions tous les personnels de l'INSERM qui nous font confiance. Nos élus seront les défenseurs de tout le personnel sur la base du programme du SNTRS-CGT que les électeurs ont ratifié. Les élus CGT bénéficient de la confiance des personnels mais ils doivent pouvoir aussi compter sur l'action de tous.

Voici les résultats détaillés avec leur analyse, des élections des représentants des personnels aux commissions paritaires pour lesquelles la CGT a obtenu 43,22 % des suffrages exprimés, la CFDT 35,94 % et le SNIRS 20,84 %.

Les tableaux ci-dessous amènent les commentaires suivants :

1) La CGT est de loin l'organisation la plus représentative avec 448,7 voix de moyenne sur 1039 exprimés soit 43,22 % des suffrages exprimés ce qui représente une progression de 9,84 % (le SNIRS perd 8,1 % et la CFDT 1,7 %).

Alors qu'en 1970 la CGT (33 %), la CFDT (37,6 %) et le SNIRS (28,3 %) se répartissaient les sièges respectivement en 4, 5, 3; en 1974 la CGT obtient 6 sièges (+ 2) au détriment de la CFDT et du SNIRS qui perdent chacun 1 siège (4, 2). Ceci montre, que si en 1970 les trois syndicats avaient sensiblement la même influence, en 1974 les personnels de l'INSERM ont marqué par leur vote une nette prédominance de l'influence de la CGT.

2) Nous constatons une forte progression de la CGT dans tous les groupes de catégories, les plus fortes progressions étant dans les groupes 4 - 5 - 6D (16,28 %) 1B - 2B (+ 13,64 %) et 1D - 2D - 3D (13,06 %).

3) La CGT est la seule organisation syndicale à avoir directement ou indirectement des élus dans toutes les commissions : en effet les représentants du groupe A siègent avec les représentants du groupe 1B-2B pour les changements de groupe ce qui assurera la présence vigilante et active des élus CGT du groupe A au niveau 1B-2B.

Nous regrettons, bien que 33 % des agents du groupe 1B-2B fassent confiance à la CGT pour les défendre qu'il n'y ait pas d'élus CGT dans ce groupe. Mais ceci est la conséquence d'une conjonction entre le SGEN-CFDT, le SNIRS-CFTC et le mode électoral, lors du choix des élus.

En effet, ces organisations syndicales ont préféré choisir les groupes A et 1B-2B plutôt que les groupes 7B-8B-9B ou les 4D-5D-6D.

### TABLEAUX DES RÉSULTATS

		1970	1974	gain ou perte de voix en %	gain ou perte en nbre de voix	Elus de la CGT
Ingénieurs 1A-2A-3A	Suffrages exprimés	44	76			T Mlle BRIGANT Lucienne
	% de voix recueillies	21,5 %	25,32	+ 3,83	+10	S Mr BAZIN J.P.
Tech. Supé- rieur 1B-2B	Suffrages exprimés	114	139			
	% de voix recueillies	20,3	33,94	+13,64	+41	
Techniciens 3B-5B-6B	Suffrages exprimés	387	462			T Mlle COURTALON A.
	% de voix recueillies	33,20	41,37	+ 8,17	+63	S Mlle ROMQUIN
Tech. 7B-8B 9B empl. de services	Suffrages exprimés	56	72			T M. DESCHAMPS
	% de voix recueillies	58	70,83	+12,83	+51	T Mme LOIN S M. CHATELAIN S Mme BOITARD
Cadres adm. 1D-2D-3D	Suffrages exprimés	84	143			T Mme GALDIN
	% de voix recueillies	31,5	44,56	+13,06	+33	S Mme URBANEK
Administratifs 4D-5D-6D	Suffrages exprimés	78	105			T Mme GASTAUD
	% de voix recueillies	43,9	60,18	+16,28	+29	S Mme PARAUD

		variations des suffrages exprimés par groupes	CFDT	SNIRS	CGT
A	gain en suffrages exprimés entre 1970-1974		+ 7	+ 5	+ 10
	gain en % entre 1970-1974		-0,7	- 3	+ 3,83
		+ 32			
1B-2B	gain en suffrages exprimés entre 1970-1974		+27	+ 8	+ 41
	gain en % entre 1970-1974		-6,7	- 6,6	+ 13,64
		+ 25			
3B-5B 6B	gain en suffrages exprimés entre 1970-1974		+27	-18	+ 63
	gain en % entre 1970-1974		+0,4	-8,6	+ 8,17
		+ 63			
7B-8B 9B	gain en suffrages exprimés entre 1970-1974		+21	Pas de candidats	+ 51
	gain en % entre 1970-1974		-12,1		+ 12,83
		+ 14			
1D-2D 3D	gain en suffrages exprimés entre 1970-1974		+16	identique aux résultats de 1970	+ 33
	gain en % entre 1970-1974		-0,1	- 12,9	+ 13,06
		+ 55			
4D-5D 6D	gain en suffrages exprimés entre 1970-1974		- 2	- 1	+ 29
	gain en % entre 1970-1974		-5,5	-10,8	+ 16,28
		+ 22			

# ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX COMMISSIONS SPECIALISEES DE L'INSERM

## I - ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSERM

Tous les ITA de l'INSERM sont électeurs d'office.  
Avant le 3 Juillet 1974 clôture du scrutin.

Nos candidats :

Pour les administratifs - Collège I : Marie-Françoise GALDIN

Pour les ingénieurs - techniciens - chercheurs : Collège II : Jean-Pierre BONVALET

VOTEZ et faites VOTER vos collègues pour nos candidats.

## II - ELECTIONS POUR LES COMMISSIONS SPECIALISEES

AVANT LE 8 JUILLET 1974 VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ELECTORALES  
SINON VOUS NE SEREZ PAS ELECTEURS.

Cette date risque d'être reculée à la suite de notre demande à la direction de l'INSERM, mais dans l'incertitude de la réponse il est prudent de réexpédier le questionnaire envoyé par la direction avant cette date. Ce questionnaire vous demande de choisir une des 8 commissions scientifiques spécialisées, si vous ne choisissez pas votre commission vous ne serez pas électeurs, les élections se faisant par commission pour guider le choix des ITA nous conseillons à chaque agent de s'inscrire, dans la même discipline scientifique que le directeur et les chercheurs de l'unité donc dans la même commission. Pour tous renseignements n'hésitez pas à téléphoner au syndicat. Tél : 551 64 67.

Commentaires : La direction précipite les opérations électorales, craint-elle la démocratie ? En effet chaque agent a reçu le texte de loi mais la direction de l'INSERM s'est bien gardé d'attirer l'attention des personnels ITA sur le fait que pour la première fois les ITA devaient choisir et s'inscrire dans une commission pour être électeur. C'est à la suite de nos nombreuses et énergiques interventions que la direction s'est engagée à expédier à chaque ITA les éléments indispensables pour que chaque agent puisse choisir en toute connaissance de cause une des 8 commissions.

INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 8 JUILLET ET FAITES INSCRIRE VOS COLLEGUES.

Pour toutes ces élections la CGT entend être présente et mener la lutte afin de pouvoir défendre les intérêts des personnels ITA.

Conseil d'administration : deux représentants du personnel, un pour les ingénieurs, techniciens, chercheurs et un pour les administratifs.

Alors que nous avons mené la lutte pour obtenir une représentation de toutes les catégories de personnel au conseil d'Administration la direction nous a imposé deux représentants à élire. La plus élémentaire justice aurait voulu qu'il y ait au moins un chercheur élu par les chercheurs : un ingénieur ou technicien élu par les ingénieurs et techniciens et un administratif élu par les administratifs.

La décision gouvernementale suscitée par la direction nous conduit à présenter un candidat commun aux chercheurs, ingénieurs, techniciens. C'est pourquoi nous avons fait l'unité avec nos camarades du SNCS (FEN) en considérant que toutes les catégories de personnels de l'INSERM sont victimes de la politique gouvernementale, même si les effets de cette politique ne sont pas identiques selon les catégories concernées : rappelons par exemple la situation scandaleuse des personnels des petites catégories, de beaucoup les plus défavorisées qui rend urgent l'union de tous.

Toutes ces élections ayant la même caractéristique c'est à dire : un seul siège pour la représentation des personnels et un scrutin uninominal il nous semblait souhaitable qu'un accord intersyndical le plus large possible se fasse pour l'ensemble de ces élections. Cet accord ne pouvait résulter que d'un examen sérieux des programmes des différents syndicats.

Le 6 Juin le SGEN-CFDT ne pouvant nous présenter son programme, il n'y a pas eu d'accord possible. (Pour le SNCS et le SNTRS, leur programme émanait de la plateforme commune SNCS-SNTRS-SNESup accord réalisé pour les élections dans les différentes instances du CNRS).

Mais nous retenons, avec satisfaction, l'engagement du SGEN-CFDT, d'avoir avec le SNTRS-CGT une entrevue dans le but de réaliser une plateforme commune ce qui nous amènerait tout naturellement à l'action unitaire pour faire aboutir les revendications des ITA.

## ROLE ET ATTITUDE DES ELUS DANS LES INSTANCES :

Les attributions du conseil d'Administration, du conseil Scientifique et des Commissions Scientifiques Spécialisées ont été définies dans le décret, en même temps qu'étaient définies leurs compositions respectives : 2 membres élus et 16 nommés au conseil d'Administration - 15 élus et 10 nommés au conseil Scientifique et Commissions Scientifiques Spécialisées.

Le domaine du conseil d'Administration comporte essentiellement des problèmes budgétaires (préparation du budget c'est à dire d'une part demandes de crédits équipement -fonctionnement-construction et éventuellement contrats divers ; d'autre part demandes de postes chercheurs et ITA).

Le conseil Scientifique, comme les Commissions Scientifiques Spécialisées, s'occupent plus spécialement des nominations-promotions et recrutement des chercheurs (directeurs-maitre de recherche, chargés-attachés et stagiaires), et des créations de nouveaux groupes et unités, de leur maintien ou de leur suppression.

Ainsi, l'action des élus des personnels dans ces différentes instances peut être capitale, comme partout où sont abordés les problèmes qui pensent avoir une répercussion plus ou moins directe sur la situation de la Recherche et de ses personnels.

Les élus exigeront des mesures budgétaires suffisantes pour permettre l'expansion de l'INSERM, la promotion des personnels et l'intégration des personnels hors statut, les améliorations de salaire (par exemple application de la réforme des cadres B de la Fonction Publique, prime uniforme à 20 % pour tous les personnels) s'élevant contre la diminution des crédits qui stérilise la Recherche, et même amène la disparition de certains secteurs de recherche (fermeture de laboratoires avec graves répercussions sur la situation des personnels). Pour mieux lutter contre cette politique, les élus exigeront que leur soient communiquées toutes les données chiffrées relatives au montant des crédits et leur nature, le nombre de postes et l'état complet des personnels (sans statut et hors statut) : cela leur permettra aussi de mieux contrôler les différentes formes de contrats existant à l'INSERM et de combattre leurs conséquences au niveau des personnels et des programmes de recherche.

Les élus combattront les orientations du VI<sup>e</sup> Plan notamment la mise à la disposition des intérêts privés, de laboratoires ou même de secteurs entiers de recherche (utilisation du personnel et du matériel, imposition de certains programmes..)

Les élus exigeront que les avis des personnels et des conseil Scientifique et Commissions Scientifiques Spécialisées soient pris en compte lors de la préparation du VII<sup>e</sup> Plan pour le développement d'une Recherche au service du peuple, et qui doit être un facteur de progrès économique, social et culturel, dans une orientation démocratiquement choisie. Ainsi, la Recherche Médicale, reconnue prioritaire au VI<sup>e</sup> Plan, se verra accorder les crédits nécessaires pour que son développement soit effectif, ne relève pas de la démagogie, et que disparaissent les quêtes publiques qui s'échelonnent à longueur d'année.

L'attitude ainsi définie n'est pas nouvelle, car c'est celle qu'ont toujours adoptée les élus SNTRS dans toutes les instances auxquelles ils participent, que ce soit dans les Conseils Scientifiques ou Commissions Paritaires ou de dérogations.

### LISTE DES CANDIDATS

Commission Scientifique Spécialisée n° 1	CHEVALIER	- 1B -	(St Louis)
" " " n° 2	BAZIN J.P.	- 3A -	(Villejuif)
" " " n° 3	BEZ M.	- 2B -	(Lyon)
" " " n° 4	SIVY M.	- 2B -	(Necker)
" " " n° 5	HENZEL D.	- 2B -	(C. Bernard)
" " " n° 6	PRINCE P.	- 3B -	(Lyon)
" " " n° 7	BRIGANT L.	- 1A -	(Bichat)
" " " n° 8	MARTIN J.L.	- 3A -	(Villejuif)

Conseil Scientifique : ALEXANDRE Yvonne - 3A - (Cochin)

VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LES CANDIDATS  
PRESENTES PAR LE SNTRS - CGT